

## Règlement 2025 du « 13<sup>ème</sup> Trail des 3 Dauphins » et de la Course Nature « les Balcons de Cavalière »

**Dimanche 4 Mai 2025 par la Municipalité du LAVANDOU, plage de Cavalière**

- 1 - Courses pédestres individuelles chronométrées de **25km avec 1300m de dénivelé positif** et de **12km avec 500m dénivelé positif**, à allure libre en milieu naturel balisé, demandant bonne condition physique.
- 2 - Les départs sont fixés à **8h30 pour le trail (25km)** et **9h30 pour la course nature (12km)**, plage de Cavalière (Commune du Lavandou) avec une arrivée sur la plage.
- 3 Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée FFA ou non, exclusivement à partir de la catégorie **Junior (2006 et 2007) pour le 12km et Espoir (2003, 2004, 2005) pour le 25km.**
- 4 Le chronométrage sera effectué par la société *Sportips* à l'aide de puces électroniques. **Le nombre de dossards est limité à 500 sur l'ensemble des 2 courses.**
- 5 Des ravitaillements et points d'eau sont prévus sur les parcours, mais il est recommandé à chaque concurrent, notamment du 25km, de se munir d'une réserve d'eau (500ml). Le port de la casquette est conseillé.
- 6 Le dossard est obligatoire et doit être fixé correctement sur la poitrine.
- 7 Le balisage sera matérialisé par de la rubalise et de la peinture biodégradable (rouge pour le 25km et bleue pour le 12km). Si vous ne voyez plus de repère pendant plus d'une minute, faites demi-tour, vous n'êtes plus sur le circuit.
- 8 Les participants ont pour obligation de ne pas polluer la nature, de respecter l'environnement et de porter assistance à toute personne en danger, sous peine de disqualification.
- 9 L'utilisation de bâtons est interdite lors de la course et les chaussures de trail sont fortement recommandées.
- 10 Deux barrières horaires seront à respecter sur le 25km, pour ne pas être mis hors course :  
Aux ravitaillement St Clair (au 12,5km en moins de 2h30) et Ravitaillement Barral (au 20,5km en moins de 4h10).  
Les coureurs mis hors course seront ramenés en minibus à l'arrivée par l'organisateur.
- 11 Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile, mais il incombe aux participants de s'assurer personnellement.
- 12 Les participants peuvent s'inscrire  
-par internet sur [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) jusqu'au jeudi 1 Mai 2025 à 15h00  
-sur le lieu du départ, école primaire de Cavalière (sous réserve de dossards disponibles), le samedi 3 mai 2025 de 15h à 18h et le dimanche 4 mai 2025 de 6h45 à 9h15 (en fonction des horaires de départ des courses)  
**Le retrait des dossards se fera également dans l'enceinte de l'école primaire de Cavalière, aux mêmes dates et horaires que ci-dessus.**
- 13 La participation financière :  
- **12km : 14 euros jusqu'au lundi 16/04/2025 à minuit et 19 euros du mardi 17/04/2025 au dimanche 4/05/2025.**  
- **25km : 27 euros jusqu'au lundi 16/04/2025 à minuit et 32 euros du mardi 17/04/2025 au dimanche 4/05/2025.**
- 14 En cas d'annulation de la course pour des causes indépendantes de la volonté des organisateurs (sécurité, météo, conditions sanitaires ou autres...), les inscriptions de l'édition 2025 seront remboursées.
- 15 Document justificatif : Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription. - Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation : • d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ; • du Parcours Prévention Santé (PPS) - (PPS à réaliser à partir du 07/01/2025) valable 3 mois Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date. Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er septembre 2024. Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription. • Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS • Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence. • Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription. -Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS ([pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)) Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.
- 16 Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités, au titre des dommages et blessures résultant de sa participation au « trail des 3 dauphins », ou à la course nature « les Balcons de Cavalière »
- 17 **En cas d'abandon, le participant est tenu de se signaler** au poste de ravitaillement le plus proche **et à l'arrivée afin d'éviter des recherches inutiles.**
- 18 En cas d'alerte météorologique dans le département, l'organisation se garde le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course.
- 19 Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- 20 A l'issue du trail, les trois premiers hommes et femmes du classement scratch et le premier homme et femme par catégorie de chaque course seront récompensés.  
Un apéritif offert à tous les participants clôturera la remise des prix.
- 21 La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

***La municipalité du Lavandou vous souhaite une très bonne et belle course !***